

COMMUNE DE MOULINS SUR ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-16

SEANCE DU 04 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 07

Nombre de suffrages exprimés : 08

Date de la convocation : 27 juin 2025

Date d'affichage : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger RUPPERT, Maire.

Présents :

BOISARD Servane, BOURDOISEAU Patrick, CHAMPAIN Olivier, JACQUELINE Régine, LAURENT Mikaël, RICHARD Laurent, RUPPERT Roger

Absents excusés : LANGLAIS Roger, DUVAL Valérie, PAIN Véronique, KHLASS Walid

Pouvoir : LANGLAIS Roger donne pouvoir à JACQUELINE Régine

Secrétaire de séance : BOURDOISEAU Patrick

OBJET DE LA DELIBERATION :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL -HABITAT : AVIS SUR L'ARRET PROJET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants, R153-3 et suivants et L103-6 ;

Vu les délibérations D2022-46 URB et D2022-119 URB du Conseil Communautaire de Terres d'Argentan Interco prescrivant l'élaboration du PLUi-H et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes membres ;

Considérant que la volonté de la communauté de communes de Terres d'Argentan interco d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration du PLUi-H ;

Vu les débats qui ont eu lieu au sein du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco et dans les conseils municipaux des communes membres de Terres d'Argentan Interco à compter de la présentation du PADD à l'ensemble des maires et des comités de suivi du PLUi-H le 17/10/2023 ;

Vu les différentes réunions des comités, des conférences, d'échanges techniques avec les communes, avec les personnes publiques associées ;

Vu le projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération, le rapport de présentation, le PADD, le règlement écrit et graphique, les OAP, le POA et les annexes ;

Vu la délibération n° CC-2025-074 du 22 mai 2025 du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-H ;

Considérant les objectifs poursuivis par le PLUi-H ;

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, l'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable au projet de PLUi-H de Terres d'Argentan interco ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Terres d'Argentan interco, et affiché pendant un mois en mairie ;

Accusé de réception en préfecture
061-216102988-20250704-2025-16-DE
Date de télétransmission : 18/07/2025
Date de réception préfecture : 18/07/2025

Délibération 2025-16

1

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document utile à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉE CONFORME
Fait le 04 juillet 2025,

Le Maire, Roger RUPPERT

La/Le secrétaire de séance

